

- 1 Zie de biografische notities zoals ze door J. Hannes en E. Witte in het kader van dit huldealbum werden samengebracht.
- 2 De eerste delen van deze bronnenpublicatie verschenen op naam van C. Verlinden, toenmalig diensthoofd van het seminarie (Economische Geschiedenis) Nieuwe Tijden aan de RUG. Het is pas vanaf deel III dat de *Documenten* op naam van C. Verlinden & E. Scholliers e.a. werden uitgegeven.
- 3 Zo konden we o.m. enkele deelstudies verrichten omtrent de sociale positie van de landarbeider en de linnenwever. Voor wat de synthese van dit micro-onderzoek betreft, zie in het bijzonder 'Vlaamse koopkracht: gisteren, vandaag en morgen', Leuven, 1984.
- 4 Zie E. Aerts & J. Delbecq, 'Problemen bij de sociaal-economische geschiedenis van het Vlaamse platteland, 1700-1850', *BMGN*, (1983), pp. 583-96.
- 5 Aldus gaan we voorbij aan de specifieke problemen van de geldemissie en de muntgeschiedenis. Alleen op de waardeveranderingen van de rekenmunten, zoals ze in de archivalia van het Ancien Régime voorkomen, wordt nader ingegaan. Omtrent de onderlinge verhoudingen tussen de rekenmunten, zie o.m. de inleiding die in elk van de delen van de '*Documenten*' werd herhaald.
- 6 De omrekeningen van de bedrijfspacht blijven beperkt tot het Noorden van de provincie Oost-Vlaanderen en zijn gebaseerd op de rekeningen van twee middelgrote tot grote bedrijven, nl. het '*Goed Allena*' op de grens van Adegem-Eeklo en het '*Goed te Meerlare*' in Zomergem. De pachtevolutie van beide bedrijven werd door L. Stockman en M. Ryckaert onderzocht en besproken in 'Apeltjes van het Meetjesland' van 1978 en 1981.
- 7 Zie hieromtrent 'Kwantitatieve en kwalitatieve aspecten van het vleesverbruik in Vlaanderen', *TSGE*, (1983), pp. 223-25.
- 8 A.K.L. Thijs, 'Bij de geboorte van een mythe: de «relatieve voorspoed» van de Vlaamse plattelandsbevolking tijdens de periode van de protoïndustrialisering', *BG*, (1982), pp. 167-78. Dat de sociale status van linnenwevers, zeker voor de 18de eeuw, beter meeviel dan in de oudere literatuur wordt aangenomen, blijkt overduidelijk uit de studie van C. Schelstraete e.a., voor het Land van Nevele in de 17de-18de eeuw.
- 9 Inzonderheid geldt dit voor de overvloedig gedocumenteerde Voortman-archieven, die door het «Centrum voor Hedendaagse Sociale Geschiedenis» van de VUB werden uitgegeven.
- 10 H. Phelps Brown & S.V. Hopkins, *A Perspective of Wages and Prices*, (Londen, z.d.)

deus *Arbeid in Veelvoud. Een Huldeboek*  
aangeboden aan Prof. Dr. Jan Graefbeke  
en Prof. Dr. E. Scholliers,  
Vrije Universiteit Press, Brussel, 1988.

## Du minimum vital au travail forcé

Région liégeoise, ± 1750 à ± 1850

Déjà trente ans se sont écoulés depuis qu'un *Centre Interuniversitaire pour l'Histoire des Prix et Salaires en Belgique* a jeté les bases d'une vaste enquête qui a progressé de manière fort différente selon qu'il s'agit de prix ou de salaires et surtout des régions néerlandophones ou francophones du pays. Le travail accompli alors par Jan Craeybeckx et Etienne Scholliers a été exemplaire. Si, à présent nous tenons à le saluer, ce n'est pas tant en raison des circonstances d'un amical hommage que pour reconnaître l'apport décisif de deux historiens qui incitent leurs confrères wallons à mieux analyser leur propre évolution économique.

### A quoi tient un silence ?

Loin de nous l'ambition de reconsidérer les théories générales du salaire ou même de révéler des sources nouvelles. Nous allons nous en tenir au cadre régional liégeois et nous partirons d'un constat : la place modeste réservée aux salaires dans les récents travaux d'histoire économique et sociale même lorsqu'ils sont sous-tendus par une préférence délibérée en faveur des méthodes quantitatives<sup>1</sup>. Pourquoi cette paradoxale abstention ?

La carence des sources y est pour beaucoup. Plus peuplées parce que plus riches, mieux pourvues en ressources parce que plus industrialisées c'est-à-dire développant l'industrie par excellence qu'était jusqu'au siècle dernier le secteur textile, la Flandre et le Brabant ont des archives plus copieuses, des séries statistiques plus longues et plus homogènes que les autres principautés des Pays-Bas. Les données sont plus fragmentaires dans les comptabilités liégeoises, qu'il s'agisse de villes ou de fermes, d'hôpitaux ou de firmes privées. L'espoir de reconstituer une évolution à long terme s'est amenuisé. Les cycles des prix ne sont nullement hors d'atteinte<sup>2</sup> mais, en ce qui concerne les salaires antérieurs aux premières phases (1798 à env. 1860) des révolutions industrielles, mieux vaut renoncer aux raccourcis de la macroéconomie et ne rien édifier sans de solides fondations c.à.d. sans de patientes études de cas. Ajoutons-y une impasse méthodologique. Parce qu'il n'y a pas de comparaisons pratiques sans quantification, il faut retenir par priorité les salaires à la journée et payés en monnaie. Impératif inéluctable mais qui n'est guère compatible avec l'exigence de représentativité. Avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres formes de rémunération (à la pièce, à la tâche, à façon, payées en nature, par gratification) sont plus courantes que le

salaires quotidiens. Non pas que celui-ci caractérise tel secteur industriel en particulier ; dans la région liégeoise du moins, il n'est répandu que dans deux ou trois types d'entreprises.

### Fabriques, usines, houillères

Les fabriques de drap, concentrées le long de la Vesdre entre Ensival et Eupen, sont les plus actives, les plus prospères, celles qui emploient la main-d'œuvre la plus abondante et probablement aussi la plus exigeante puisque les grèves de tondeurs jalonnent le XVIII<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne le montant des salaires, aucune série n'a encore été reconstituée à partir des comptabilités d'entreprises. Le *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, cette prodigieuse compilation rassemblée par l'infatigable Louis-François Thomassin, pallie partiellement cette carence mais non sans soulever maintes difficultés d'interprétation. Il date de 1812 les montants des salaires qu'il attribue à 327 ouvrier(e)s qui produisent autant de drap que 139 autres dotés de deux assortiments de mécaniques à carder et à filer. A ce moment, l'irruption des machines n'a pas encore éliminé les entreprises traditionnelles. La comparaison directe avec les fabriques en voie de mutation, était donc à la portée de tout observateur non prévenu. Sur ce point précis, Thomassin, saturé de rapports officiels, ne se laisse-t-il pas entraîner par l'esprit du système ? Il use et abuse de multiplicateurs. N'est-ce pas extrapoler que d'attribuer un salaire identique à tous les ouvriers qui exercent la même qualification, avant comme après les mécanisations ? Deux pages plus loin, Thomassin calcule pour 15 680 ouvriers d'usines mécanisées un salaire moyen de 1,71 F. Mais cette moyenne incorpore aussi bien 3 380 tisserands payés à 3,60 F que 2 260 épilucheuses à 0,70 F et 900 (chiffre rond !) enfants «metteurs de ploquets» à 0,60 F. Par ailleurs, la supériorité de la filature à l'aide d'«assortiments de mécaniques» est calculée par W. Cockerill et par L. Fr. Thomassin : le rendement, la qualité du produit, le profit du patron sont tels que l'ancienne technique aurait dû disparaître aussitôt. Si elle a résisté plusieurs années, n'est-ce pas parce que les fileurs à domicile touchaient moins que les 70 centimes par jour que leur attribue L. Fr. Thomassin ?<sup>3</sup> Toute évaluation globale est d'autant plus discutable que les fileurs sont rémunérés à la tâche : aux inégalités entre vieillards et travailleurs dans la force de l'âge se superposent les différences entre ceux qui filent à longueur de journée et ceux qui ne le font qu'après le travail aux champs. On en retiendra que notre meilleur informateur, L. Fr. Thomassin, a tendance à généraliser et à égaliser vers le haut les salaires des ouvriers du textile.

Pareille remarque vaut, mutatis mutandis, pour les hauts-fourneaux. Le *Mémoire statistique* en énumère 21 qui occupent 335 ouvriers et dont la masse salariale est évaluée entreprise par entreprise. Pas un mot toutefois des dizaines de charbonniers qui travaillent saisonnièrement dans les bois, ni des centaines de voituriers qui apportent le minerai, le combustible et les gueuses. Les précisions sont meilleures et les omissions moins graves lorsqu'il s'agit d'entreprises où tout le processus de fabrication se déroule sur place ; c'est le cas des alunières, des carrières, de l'unique fabrique de zinc, de la vingtaine de fabriques d'assortiments de mécaniques, de la quinzaine de papeteries : les hommes y touchent 1,70 F par jour, les femmes 0,50 F<sup>4</sup>.

Qu'en est-il des houillères? Les moyennes calculées à la Préfecture varient du simple au double (0,85 F par jour à Trembleur; 1,70 à Ans). De trop rares 'comptes de quinzaines' confirment ces inégalités. Au charbonnage Marnette à Saive, le salaire modal est de 20 sous par jour. Il n'y a qu'une dizaine d'ouvriers qui descendent dans le puits et 4 *traïsses* (ouvrières qui s'échinent à remonter les paniers de houille à l'aide d'un treuil) qui ne touchent que 10 sous par jour. Entre mineurs du fonds et ouvrières de la surface la différence est plus marquée que dans le charbonnage invoqué comme exemple (imaginaire) par Thomassin; là-bas les houilleurs à la taille toucheraient 1,50 F ou 1,35 F, tandis que les *berwetteresses* (meneuses de brouettes) recevraient 1,10 F. En 1744-1745, Léopold Genneté avait relevé des salaires inférieurs (14 à 15 sous pour les houilleurs, 7 à 8 sous pour les 'filles du tourniquet') mais qui attestent la constance de l'écart entre hommes et femmes.

L'inégalité des montants du salaire se complique de l'inégale durée des prestations. Les comptes sont établis par quinzaine: en fait, 14 jours dont 12 sont ouvrables. Pour une même quinzaine, quelques mineurs sont payés pour 16 journées, certains pour 8, d'autres pour 6. Il se peut que ces derniers aient chômé ou qu'ils aient trouvé ailleurs un travail plus avantageux. Quant aux premiers, on se perd en conjectures: ont-ils touché le salaire d'un membre de leur famille qui les accompagnait? Ont-ils travaillé 12 heures d'affilée au lieu de 6, comme c'était la norme? Toujours est-il que la rémunération de l'ouvrier fluctue bien davantage en raison du nombre de journées ouvrables que du montant du salaire quotidien. Un dépouillement nominatif des registres aux quinzaines permet de reconstituer un échantillon de feuilles de paies individuelles. Même avec ce système, le chômage féminin échappera à l'attention puisque les *traïsses* sont comptées et non pas désignées par leur nom.

Le procédé de reconstitution nominative procure néanmoins des observations introuvables ailleurs. Avec beaucoup de perspicacité, M. P. Rambeau l'a appliqué à 2 comptes qui consignent dépenses et recettes au charbonnage Delle Joyeuse à Herstal, en 1775. A ce moment, l'entreprise est déficitaire en dépit de sa machine (une pompe Newcomen pour l'exhaure), de son *hemaz* (un manège pour l'extraction) et de la cinquantaine d'ouvriers qui y travaillent quotidiennement. Les salaires varient de 30 à 5 sous; le salaire moyen est supérieur à 15 sous; le salaire modal est de 18 sous. Durant les 154 journées de la première période, 87 ouvriers différents descendent dans la fosse pour y effectuer, en moyenne, 79 journées. Durant les 161 jours ouvrables de la seconde période, on paie 114 ouvriers différents pour une moyenne de 74 jours et demi. Seuls deux ouvriers n'ont pas manqué une seule journée<sup>5</sup>. Le lecteur devine aussitôt les tableaux où viendraient se croiser montant du salaire, nombre de journées, prix du charbon, tonnage de charbon extrait... Contentons-nous de souligner l'instabilité de la main-d'œuvre et l'inconstance du rapport jours de chômage/jours de travail.

### Ateliers familiaux

Le mode de production proto-industriel a de quoi décourager les investigations sur les ressources des ménages. La complémentarité ouvrier/paysan mise sur la récupé-

ration des mortes-saisons et sur la pluralité des gagne-pain. Le fait de travailler pour l'exportation répercute au fond des campagnes les fluctuations qui secouent les marchés internationaux. Par définition, le *Verlag System* confère un rôle à des intermédiaires (en wallon : *martchotès*) qui trafiquent sur les fournitures et propagent les habitudes de paiement en nature. Enfin et surtout, l'atelier familial exploite la main-d'œuvre disponible sur place, c'est-à-dire les femmes et les enfants qui ne sont pas payés, les parents ou les voisins, qui s'intègrent dans un obscur réseau où services et obligations s'échangent entre générations et entre membres d'une même communauté villageoise. On comprend que peu d'auteurs aient risqué une évaluation. Selon G. Hansotte, les forgerons en grands clous, - plus favorisés que ceux qui produisent des petits clous puisque les clous se paient tous au poids, - gagneraient 17 sous de Liège par jour. La plupart n'y arrivent pas : ils sont victimes de la mévente et du truck-system comme l'attestent les grèves répétées entre 1719 et 1768<sup>6</sup>.

En ce qui concerne l'armurerie, Léopold Genneté a relevé quelques salaires quotidiens :

12 1/2 sous	pour un foreur ou un aléseur,
10 sous	s'il reçoit «une fois la boullie et une fois la souppé par jour»,
40 sous	pour un maître forgeron,
15 sous	pour son aide.

Les autres ouvriers, de loin les plus nombreux, sont payés à la pièce. Les patrons qui travaillent de leurs mains dans l'atelier, touchent un bénéfice que L. Genneté s'efforce d'ailleurs d'évaluer en fonction de chaque espèce de canon de fusil. Selon lui, «le canonier qui les vend a encore sa journée de 40 sols pendant toute l'année, tant pour lui que pour ses enfants qui sont maîtres forgerons comme lui et qui gagnent une semblable journée»<sup>7</sup>. On notera les coïncidences : travail qualifié - haut salaire - pas de morte saison - plein emploi des enfants. Filature et tissage à domicile, clouterie et armurerie sont les secteurs proto-industrialisés qui réunissent les plus gros contingents d'ouvriers. Le tressage de la paille ne prendra son essor qu'au début du XIXe siècle et restera étroitement localisé dans la vallée du Geer.

### Les secteurs traditionnels : artisanat, exploitations agricoles

Il y a bien les *valets* (l'ambiguïté du terme wallon est significative : à la fois ouvrier et domestique), notamment chez les meuniers et les brasseurs. Ailleurs et même dans les métiers du bâtiment, les mentions de salaires sont occasionnelles donc réfractaires à une interprétation sérieuse. Cela tient à la rareté des entreprises qui engagent habituellement plus de deux ouvriers et à la facilité qu'avaient les patrons d'embaucher de jeunes apprentis, à peine payés. Au contraire, certains indemnisaient leur maître chez qui ils logeaient pendant leur apprentissage<sup>8</sup> !

La situation des journaliers agricoles n'est pas différente dans la principauté de Liège de ce qu'elle est dans les pays voisins. Pour les hommes adultes, la mercuriale du régime français fixe à un franc la journée de travail. Trois variables viennent altérer cette apparente fixité :

1 durée effective d'un travail tantôt pressant au moment de la moisson et de la fenaison, tantôt étalé (labour, battage);

2 nombre incertain de journées effectivement prestées,

3 taux certainement réduit du salaire des femmes et des enfants.

Les ouvriers logés à la ferme ont un statut de domestique et non de salarié puisque le principal de leur rémunération est en nature (nourriture, logement, vêtement) et que l'accessoire est un gage annuel donné sous forme d'étrennes. Quand ce gage est payé en argent, les servantes doivent se contenter de la moitié (45 F au début du XIXe siècle) de ce que reçoivent les valets (100 F).

La plupart des historiens économistes passent sous silence l'importance numérique de la domesticité. Dans une ville comme Liège, qui compte environ 55 000 habitants à la fin de l'Ancien Régime, le nombre de domestiques a probablement dépassé les 3 000; les neuf dixièmes sont des femmes. Numériquement, aucun métier n'est aussi important. Aucune comparaison n'est cependant rigoureuse car la domesticité est un 'état' (nous dirions aujourd'hui un statut) et non pas une profession. Outre que les tâches ménagères sont plus absorbantes et nombreuses qu'à présent (couture et conservation des aliments), les domestiques interviennent dans le travail professionnel de leur patron: c'est le cas des filles de boutique, des servantes de maraîchers, des garçons d'écurie des voituriers, etc.

Ne sont qu'exceptionnellement recensées et, par conséquent, agrégées à aucun total dans les statistiques de main d'œuvre, les centaines de femmes payées à la 'commission'. Passe encore pour les porteuses de billets, mais les autres interviennent dans les manutentions et sont chargées de transports éreintants: halier des péniches, pousser des brouettes, porter sur le dos une hotte remplie de légumes à vendre au marché, de marchandises à ramener de la ville, voire de foin, de fagots ou de houille. Il est rare que cette besogne de bête de somme soit payée à la journée et, dans ce cas, le salaire est de 6 à 10 sous. L'effort physique est apprécié au double de l'adresse manuelle puisque, à la même époque, certaines dentellières gagnent 4 à 5 sous par jour<sup>9</sup>.

### L'Etat patron

Les Etats de la Principauté de Liège ont parfois assumé la régie directe de travaux publics: reconstruction de l'aile du Palais détruite par l'incendie de 1734, édification de nouvelles prisons à la porte Saint-Léonard et surtout constructions de chaussées. Comme toujours dans le secteur du bâtiment, il y a une morte saison. Sur le chantier de la chaussée du Condroz, elle se prolonge de novembre à avril. En période d'activité, les ouvriers travaillent de 9 à 12 jours par quinzaine. Il faut donc déflater des salaires nominaux, en apparence élevés, compte tenu d'un chômage qui, à nouveau, échappe à une rigoureuse mesure. Certes, à Lierre et à Anvers, M. Herman van der Wee a réussi à calculer un index de l'emploi dans le secteur du bâtiment citadin<sup>10</sup>. Pareil procédé est encore impraticable à Liège, à Huy et à Verviers, où les comptes des couvents et des hôpitaux attendant toujours d'être dépouillés. Force est de s'en tenir à une hypothèse générale: en période de stagnation démographique, le secteur de la construction peut-il échapper au sous-emploi structurel? Pas question ici de femmes ni d'enfants mais l'éventail des salaires est largement ouvert: certains manœuvres se contentent de 12 sous par jour, les paveurs les plus qualifiés en obtiennent 30. De rares charretiers touchent le double mais c'est parce qu'ils fournissent un tombereau et deux chevaux<sup>11</sup>.

Autrement moderne, la fonderie de canons, équipée de machines à vapeur pour forer les pièces qui circulent d'un atelier à l'autre sur des rails. Les salaires sont élevés : 2 400 F par an pour le maître foreur et 1 800 F pour le maître forgeron; 4 F par jour pour les contremaîtres; 1,50 F pour la plupart des ouvriers et 1,10 F pour les manœuvres. Malgré cela, le rendement est considéré comme insuffisant : la fonderie aurait pu, paraît-il, produire au moins trois fois plus de canons. Mais la guerre contre l'Angleterre impose un effort soutenu - 26 jours par mois et travail de nuit - qui relègue à l'arrière plan le souci d'économiser sinon celui de contrôler. La production d'aucune usine du département de l'Ourthe n'a été disséquée avec un tel luxe de détails. On connaît non seulement la provenance et les prix des 1210 tonnes de gueuses de fonte, le rendement de chaque haut-fourneau qui alimente la fonderie, mais aussi les 33 centimes que coûte une brique réfractaire<sup>12</sup> ! Si le bilan n'importe guère ici, la volonté d'utiliser le calcul pour comprimer les coûts nous paraît décisive : c'est un même raisonnement qui va présider à la fixation des salaires.

Aux antipodes d'une usine d'avant-garde qui travaille pour la guerre, l'Atelier de Charité par lequel la Préfecture s'efforce de désamorcer la tension sociale qu'entretient la misère. Mme N. Haesenne a réussi à reconstituer par le menu les péripéties de cette entreprise publique soutenue à bout de bras par la ténacité du préfet Desmousseaux et par la caisse du Bureau de Bienfaisance. L'intérêt est de voir comment se conjuguent volonté politique, contraintes administratives, naïve indignation devant le scandale qu'est la misère endémique, techniques archaïques, appétits des manufacturiers prompts à dénoncer une concurrence déloyale. Au lieu de montrer comment fonctionne cet ensemble, il faut se contenter ici d'isoler quelques pièces détachées, à l'appui de ce que l'on sait déjà sur les salariés :

- coexistence de divers modes de rémunération : les tisserands sont payés à la pièce; cribleurs, crasseuses et allongeuses, à la journée; vieillards, invalides et enfants «à la ration» c'est-à-dire qu'ils reçoivent de la soupe et du pain;
- hommes, femmes, vieillards et enfants travaillent sous le même toit, mais à des tâches proportionnées à leurs forces. Les visiteurs ont laissé des descriptions touchantes de cette harmonieuse collaboration et il est d'usage, au début du XIXe siècle, que les jeunes mères se rendent à l'atelier avec un enfant à la mamelle. Les chiffres de 1803 montrent toutefois que les femmes sont majoritaires : 321 (307 fileuses + 14 allongeuses-éplucheuses) sur 378 ouvriers;
- la longueur de la journée de travail est uniforme : 10 heures. Les salaires à la journée varient du simple au double selon qu'il s'agit de femmes ou d'hommes tandis que les enfants reçoivent du pain et de la soupe jusqu'au moment où ils sont en état de gagner 25 centimes;
- les chiffres de fréquentation quotidienne fluctuent sans arrêt. Les saisons font varier non seulement l'effectif global des ouvriers, mais aussi les proportions de ceux qui travaillent à la pièce et 'à la ration'. Alors que l'on estimait à plusieurs milliers le nombre de mendiants et chômeurs involontaires, l'Atelier de Charité, qui pouvait en admettre 600, en reçut au maximum 508 (du 8 au 10 mars 1803) et dans la suite, ce record ne fut plus jamais atteint en dépit de la stagnation économique et de la chasse aux vagabonds par la police liégeoise. Ainsi est mis en évidence ce refus du travail, cette 'paresse' qui indigna tant de philanthropes et d'économistes à l'époque des Lumières.

L'Atelier public de filature, sous le poids du déficit cumulé, fut contraint d'avoir de plus en plus recours au travail à la pièce. En 1807, le Bureau de Bienfaisance le place en régie intéressée<sup>13</sup>. L'échec d'une initiative publique ne doit pas faire oublier un approfondissement de l'analyse. Sans rien devoir aux grands théoriciens contemporains - un Adam Smith, un Robert Malthus - mais à partir de l'amère expérience de la misère locale, quelques Liégeois ont préconisé des remèdes nouveaux et, comme à tâtons, ils en ont dégagé deux :

- 1 le calcul du minimum vital qui devait permettre à un atelier public d'être enfin concurrentiel;
- 2 le travail forcé qui devait en finir avec la mendicité et ses désordres.

Si choquantes que nous paraissent ces spéculations, il faut remonter deux siècles en arrière pour les replacer à la fois dans un contexte économique antérieur à la première révolution industrielle et dans un environnement idéologique qui attend tout de l'initiative d'un 'despote éclairé'.

Les vingt dernières années de l'Ancien Régime sont fécondes en projets de réformes. Quelques-uns misent davantage sur une augmentation de la production que sur une autre manière de partager les secours. Encore faut-il écouler les marchandises manufacturées dans un Hôpital général modèle. A cet effet, la compression des salaires est une hantise permanente. Le *Plan d'une manufacture de tabac* découvre l'avantage économique qu'il y a à produire une denrée de pure consommation<sup>14</sup>. Ici nous n'en retiendrons que les salaires à verser aux ouvriers, en l'occurrence des pauvres qui seront enfermés dans le ci-devant prieuré de Saint-Léonard :

15 sous par jour à un ouvrier (hacheur, mouleur, tireur)

5 à 6 sous aux manœuvres (ficeleurs, marqueurs)

3 sous aux enfants

2 1/2 sous aux petites filles.

Or dans un atelier de tabac à fumer, il y a 20 enfants pour 2 fileurs. Ces proportions sont éloquentes.

Peu après l'avènement du prince-évêque Velbruck (1772-1784), les projets d'Hôpital général refont surface. Cette fois, au lieu d'être tramés dans le secret du Conseil Privé, ils sont débattus dans les journaux, brochures et libelles. Le 17 avril 1775, la *Gazette de Liège* posait cinq questions afin de savoir ce que coûterait l'entretien de 20 pauvres tout en assurant leur subsistance par un travail aisé, le tout dans le but d'«anéantir la mendicité». Un certain Bertrand Bertho, maître d'arithmétique, a répondu par deux mémoires manuscrits. En astreignant les pauvres à une vigilante ascèse (chambrée de 6 ou 7 lits, surveillance), 4 sous par jour et par tête devraient suffire à la nourriture et au vêtement. C'est à peine plus que la pension alimentaire minimum (3,3 sous) versée à cette époque par la Ville aux aliénés séquestrés dans les hospices liégeois.

Aussitôt après ses méticuleux calculs, Bertho en relativise la portée en constatant que *nombre d'ouvriers et d'ouvrières ne gagnent pas leurs cinqs sols par jour [...] vivent et se soutiennent avec la plus grande propreté! Et parce qu'ils sont habitués à une très sage et très rigide économie, jouissent de la santé la plus parfaite et d'un tempéramment le plus vigoureux [...] parce que leur façon de vivre ayant contracté une habitude avec leur nature, cette nature est pour ainsi dire changée [...]*. Bien plus : *un grand nombre de ménages qui fourmillent dans l'étendue de cet Etat [= la*



principauté] où il y a 4, 5, 6, 7 enfants et une femme [...] ne vivent, ne s'entretiennent, ne se logent, ne se chauffent que sur une journée d'ouvrier qui gagne 10, 12, 15 à 20 sols par jour<sup>15</sup>. Endette-ment? Ressources cachées? Bertho ne tire pas la chose au clair. Il constate qu'un ménage parvient à survivre en-dessous du minimum vital calculé par un théoricien. Il contredit ainsi son contemporain, le bourgmestre Jacques de Heusy qui, lui, se posait en malthusien avant la lettre: «*La fécondité si désirable et si désirée, cette ancienne bénédiction du ciel toujours répandue à pleine main sur cette classe de citoyens [= les familles d'ouvriers] devient souvent par elle-même une source de malheurs. [...] les secours qu'elle [= une jeune mère] tiroit de son travail manquent au moment qu'ils sont le plus nécessaires, les gains du mari ne suffisent point pour subvenir aux besoins triplés du ménage [...] ils trouvent ce prétexte qui leur semble innocent pour se livrer à la mendicité [...]*»<sup>16</sup>.

Jacques de Heusy reconstitue l'enchaînement fatal par lequel se reproduit la misère. Bertrand Bertho prétend que la structure des dépenses du ménage s'adapte au montant du salaire que gagne l'ouvrier. Elle devient une seconde nature même si, à la limite, le salaire reste en deçà d'un niveau jaugé comme un minimum.

Le *Mémoire touchant une branche de l'Hôpital Général à établir dans la ville de Vervier* [...] date de 1776 et est écrit de la main de J. N. de Chestret, secrétaire du Conseil Privé. S'il est resté lettre-morte, il révèle du moins quels étaient les projets caressés dans l'entourage du prince-évêque. Velbruck lui trouvait l'avantage de faire vivre et travailler beaucoup de petits fénéants de la ville de Liège. Les 7 pages mériteraient d'être citées in-extenso. Contentons-nous de quelques arguments en faveur du travail forcé.

- Le travail ne doit pas être réservé aux seuls adultes. «*A l'âge de 4 à 5 ans, les enfants peuvent gagner de quoi fournir à leurs besoins physiques; il sont déjà capables de charpir et d'éplucher la laine, de filer*» [...]. *Les vieilles gens de l'un et l'autre sexe peuvent éplucher la laine et filer des lizières jusqu'à l'âge le plus décrépît* [...]. *Les filles pourront carder, peigner la laine.*
- Entre autres avantages pédagogiques, le travail inculque la discipline. «*Les jeunes gens qui auront resté quelques années dans cet hôpital y auront appris à plier leurs volontés à celle de leurs supérieurs* [...]. *Les filles de mauvaise vie seront destinées aux emplois les plus rudes et les plus humiliants de la maison*».
- On pourra refouler les étrangers qui viennent chercher du travail à Verviers. Ce «*sont la plupart des gens sans aveu, souvent des criminels fleur de lisés [= marqués au fer rouge] ou échappés à la justice*».
- Briser les grèves: «*Cet hôpital servira aussi de frein à tous les ouvriers de la ville en général [c-à-d. pas seulement aux fileurs] lorsque parfois ils s'avisent de faire les mutins et de s'attrouper en abandonnant leurs besognes au grand préjudice des manufacturiers*».

En présence d'avantages sociaux aussi évidents, toute considération de Droit ou de Morale est balayée. Le travail forcé va de soi: «*ces ouvrages exigent peu de force et peu d'apprentissage; il ne faut que de la volonté que l'on peut faire venir aux paresseux par la faim et la correction*».

La facilité avec laquelle les gens au pouvoir ont recours à la contrainte les dispense de soigner leurs arguments d'ordre économique. Les bénéfices que procurera le futur Hôpital sont évalués à la grosse: mille ouvriers, 200 jours de travail par an, 5 à 6 sous par jour que rapporte un enfant à partir de 8 à 10 ans; 10, 12 ou 15 sous pour les adultes... En fin de compte: 60 000 florins de bénéfice annuel, le soulagement de l'humanité grâce à la bienveillance du Prince pour tous les peuples qui ont le bonheur de respirer sous sa domination vraiment paternelle<sup>17</sup>!

Le *Mémoire* est resté dans les cartons du Conseil Privé, mais le travail forcé n'en accède pas moins au niveau de procédé de gouvernement. Il resurgira dans les workhouses, les prisons, les bagnes et les camps, aux colonies. Autant de faits historiques, voire de systèmes politiques. Les historiens comprennent mal pourquoi les économistes s'obstinent à exclure de leurs catégories, la contrainte, comme ils en excluent d'ailleurs le don.

### De l'inertie à la mobilisation

Le minuscule pays de Liège fournit un vaste éventail de situations complexes. Impossible de faire du salaire en numéraire la caractéristique d'un unique mode de production. Dans ce dédale, les historiens liégeois ont fait porter leurs efforts dans une seule direction : le salaire moyen qu'obtient un homme adulte qui travaille à un seul métier. Une moyenne est nécessaire si l'on veut jalonner une évolution, un cycle ou un trend. Il n'en est pas moins indispensable de calculer la dispersion autour de cette moyenne. Le principal facteur de dispersion est le travail des femmes et des enfants. Celles-là sont payées à demi-tarif; ceux-ci, au quart. Dans la plupart des cas (exploitations agricoles, ateliers familiaux, domestiques) il n'y a aucun salaire en argent. C'est pourquoi tant de recensements antérieurs à celui de 1846, omettent purement et simplement de mentionner l'occupation des femmes et des enfants. Dès lors, maints relevés officiels, qui prétendent dénombrer la main-d'œuvre employée dans les secteurs industriels, pèchent par défaut; la plupart des salaires moyens calculés sur de telles bases sont sujets à caution. Prendre en considération le salaire nominal, c'est adopter le point de vue d'un employeur, aux yeux de qui ce salaire est une composante du prix de revient. Aux yeux de l'ouvrier, le nombre de jours de travail effectif importe autant que le montant du salaire, du moins aussi longtemps que le plein emploi n'est pas assuré.

Il y a donc lieu de s'interroger sur la signification d'un index du salaire réel en l'absence d'un index du sous-emploi. Ce dernier est probablement hors d'atteinte, du moins dans le pays de Liège et avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas une raison pour renoncer à se servir d'indicateurs, à défaut de mesures directes. Il se peut par exemple, que la raréfaction des occupations saisonnières et occasionnelles soit en relation avec une hausse du niveau de l'emploi<sup>18</sup>. De manière plus assurée, les comptabilités des entreprises privées procurent déjà un premier aperçu du nombre de jours effectivement prestés. L'identification nominative des salariés est praticable dans le cadre de petites houillères; de plus gros registres aux salaires sont en passe d'être traités par ordinateur.

L'irrégularité au travail ne résulte pas toujours du chômage imposé par l'entreprise. Elle peut être une forme de mobilité de la main d'œuvre. Pourquoi un mineur ne s'absenterait-il pas s'il trouve ailleurs un travail mieux payé ou moins rude? Impossible d'éluder le difficile problème des cumuls, des travaux occasionnels, des échanges de services, des droits d'usage (vaine pâture, bois à brûler), bref des ressources non déclarées et qui ne laissent pas de traces écrites. La vie traditionnelle à la campagne se prête à ce type d'emploi du temps; l'organisation de l'usine le proscrit. De là le recours au travail forcé en atelier pour mettre au pas les fainéants, l'indignation des

patrons qui déplorent l'absentéisme, la perplexité des historiens-économistes qui s'interrogent sur la préférence donnée aux loisirs par les couches les plus misérables de la population.

Dans une économie pré-industrielle, le salaire payé à la journée n'est qu'une fraction des ressources des ouvriers. Bien avant la première révolution industrielle, il est déjà répandu dans les fabriques et les houillères. L'adoption des machines dans le textile et la sidérurgie fait reculer la rémunération à la pièce, et stimule le recrutement de femmes et d'enfants qui seront à leur tour salariés à la journée. Du fait que ce salaire est exprimé en argent, il simplifie les comparaisons. Il fascine notamment les ruraux qui continuent à recevoir d'incertains avantages en nature<sup>19</sup>. En somme, le salaire à la journée, généralisé par la révolution industrielle, a en retour facilité la mobilisation des bras dont elle avait besoin. Cette notion de mobilisation se retrouve au cœur de bien des mutations qui métamorphosent le pays de Liège à la fin de l'Ancien Régime et au début du XIXe siècle. Sans rien dire de l'Etat ni de l'Ecole, restons-en au seul domaine économique. Mieux que les outils, les machines captent et transforment de nouvelles sources d'énergie, facilitent transports et migrations. Mieux que les notaires et les bailleurs de fonds individuels, les banques mobilisent les capitaux. Le salaire à la journée mobilise la main-d'œuvre mieux que les autres modes traditionnels de rémunération. Quant à la pression exercée par le travail forcé, elle échappe aux évaluations, faute d'expérience prolongée. Qui s'en plaindra ?

1 Au lieu de citer tous les ouvrages parus depuis un demi-siècle, épinglons deux exceptions : L. De Saint-Moulin, *La construction et la propriété des maisons, expressions des structures sociales. Seraing depuis le début du XIXe siècle*, (Bruxelles, 1969), pp. 110-22, III-V et N. Haesenne, *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle (...) (1730-1830)*, (Liège, 1981), pp. 93-138. L'annexe V, pp. 480-84, ne se présente pas comme une analyse économique des salaires nominaux, mais comme un complément apporté à P. Bonenfant, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, (Bruxelles, 1934), pp. 44-50. Le présent travail était rédigé lorsque nous avons eu connaissance du rapport présenté au 9e Congrès International d'Histoire Economique (Berne, août 1986, séminaire n° 23) par M. D. Morsa, *Salaires et salariat dans les économies préindustrielles. Quelques considérations critiques*. Lors-

- que paraîtront ces lignes, le lecteur aura pu s'y référer et y trouver ce qui manque ici : un état de la question, un examen des concepts opératoires, une passerelle joignant la théorie économique (souvent à bout de souffle) et la documentation historique (à peine exploitée).
- 2 J.C.G.M. Janssen, *Landbouw- en economische golfbeweging in Zuid-Limburg 1250-1800*, (Assen, 1979), XL-318 pp. L'exemple limbourgeois est à retenir non seulement en raison de son intérêt pour l'économie liégeoise, mais surtout parce qu'il valide le choix de la région comme cadre de référence. La récente prise en considération des réalités régionales n'éclipse en rien l'intérêt de résultats déjà obtenus au niveau national. Plus que tout autre, le cas anglais est probant et il suffira d'invoquer ici la corrélation retard qui semble lier la courbe des salaires réels à celle de la nuptialité qui, à son tour, détermine la fécondité; E.A. Wrigley & R. Schofield, *Population History of England*, pp. 407-8, 425, 428, 430-35; E.A. Wrigley, 'The Growth of Population in Eighteenth-Century England: a conundrum resolved', *PP*, 98 (Oxford, 1983), p. 140 sv.
  - 3 L. Thomassin, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe* (Liège, 1879), pp. 474, 476. William Cockerill, lorsqu'il calcule en détail les coûts d'une entreprise mécanisée, table sur 11 individus par assortiment de mécanique : 2 hommes (à 1 livre 16 sous), 6 garçons ou filles de 14 à 16 ans (1 livre 5 sous), 3 enfants de 6 à 8 ans (10 sous); Liège, Archives de l'État (AEL), *Fonds français, Préfecture*, 335(4), 9 mai 1809.
  - 4 *Ibid.*, pp. 416-17, 419, 434, 451, 465.
  - 5 *Ibid.*, p. 416. AEL, *Fonds français, Préfecture*, 1860, Houillères à Saive. P. Rambeaux, *Comptes de la fosse «delle Joyeuse» en 1775*, dans *Herstal avant les usines. Exposition* pp. 108-16, Musée de Herstal, 1982. A plusieurs reprises, le Cours de critique du regretté P. Harsin a porté sur l'interprétation des salaires tantôt dans de petites exploitations (N. Mathy, 'Prix et salaires à la houillère de la Paix-Dieu', *Cahiers d'Histoire des Prix*, 3 (Louvain, 1958), p. 170, tantôt dans la grande houillère du Péry. La gestion des fichiers par micro-ordinateur ouvre de nouvelles perspectives de traitement; R. Leboutte, 'Les banques de données', *Population et Famille*, 57 (Bruxelles, 1985), pp. 111-24.
  - 6 G. Hansotte, *La métallurgie et le commerce international du fer* (Bruxelles, 1980), p. 184.
  - 7 E. Hélin & C. Gaier, 'Fabrication et commerce des armes à Liège en 1745, d'après les Mémoires de Léopold Genneté', *Le Musée d'Armes*, 3e année, n° 9, (Liège, 1975), pp. 3, 7, 9.
  - 8 J. Yernaux, *Contrats de travail liégeois*, (Bruxelles, 1941), pp. 15, 36-7, 42-3, publie et analyse surtout des contrats d'apprentissage. Les contrats de travail *sensu stricto* sont plus rares et cette situation persiste durant le XVIIIe siècle. En ce domaine également, les perspectives sont renouvelées à la suite des traitements par ordinateur mis au point par Mme P. Pieyns-Rigo.
  - 9 Les villages de la banlieue occidentale liégeoise, sous leurs dehors rustiques, sont dès le XVIIIe siècle, le siège d'une intense activité industrielle et sont le lieu des échanges entre blés de la Hesbaye, marchandises liégeoises, charbon extrait sur place. A Montegnée, sur les 2 274 habitants recensés en l'an XII, on compte 229 hotteuses. M. Ponthir, 'Les botresses de Montegnée aux XVIIIe et XIXe siècles', *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, (salaires de juillet 1790), VI (Liège, 1953), pp. 362-71. AEL, *Cures, paroisse Saint-Martin*, 147, *Liste des pauvres*, p. 11 (vers 1790).
  - 10 H. Van Der Wee, 'Les archives hospitalières et l'étude de la pauvreté aux Pays-Bas', *RNOR*, 48, (Lille, 1966) p. 8.
  - 11 C. Deremier, 'Constructions et réparations de chaussées', *Cahiers d'Histoire des Prix*, 3 (Louvain, 1958), pp. 179-81.
  - 12 Thomassin, *Mémoire statistique*, pp. 435-38.
  - 13 N. Haesenne-Peremans, *Les pauvres et le Pouvoir... Assistance et répression au pays de Liège, 1685-1830*, (Kortrijk, 1983), pp. 109-28; J. Lambert, 'La filature publique de Liège, 1800-1819', *Revue d'Histoire économique et sociale*, 48 (Paris, 1970), pp. 540, 554.
  - 14 AEL, *Cathédrale, Fonds Ghisels*, 30, n° 576b, Hôpital Général, s.d. (vers 1775).
  - 15 AEL, *ibid.*, commentaire par N. Haesenne, *Les pauvres et le Pouvoir*, pp. 80-3; *Idem*, *La pauvreté*, p. 120.
  - 16 J. De Heusy, *Essai sur le projet d'établissement d'hôpital général*, (s.l.), (1773), pp. 7-8.

- 17 *Lettres autographes de Velbruck, prince évêque de Liège*, eds. G. De Froidcourt & M. Yans, t. I, n° 107, (27 sept. 1776) et Annexe II, (Liège, 1954), pp. 187-96.
- 18 M.W. Flinn, 'Trends in Real Wages, 1750-1850', *Economic History Review*, 27 (Cambridge, 1979), pp. 410-11. De manière analogue, l'atténuation des fluctuations saisonnières des naissances est considérée comme un indice de la modernisation du régime de la fécondité.
- 19 Les catégories utilisées par les fonctionnaires (et donc les agents recenseurs) depuis le XIXe siècle sont inadéquates pour repérer les occupations des campagnards; R. Samuel, *Village Life and Labour* (London, 1975), pp. 3-21.  
L'exploitation du travail des femmes commence à être évaluée en termes quantitatifs: B. Eichengreen, 'Experience and the Male-Female Earnings gap', *Journal of Economic History*, 44 (Wilmington, 1984) pp. 822-34; G. Alter, 'Work and Income in the Family Economy', *Journal of Interdisciplinary History*, 15 (M.I.T., 1984), pp. 255-76; *Idem*, *Family, Fertility and the Female Life Course. Women in an Industrial City [ = Verviers ] in Nineteenth Century Belgium*, Univ. of Wisconsin Press, 1987.